

Conseil d'administration du 29 septembre 2026

Délibération n°2026-005 relative à l'adoption du compte rendu de la séance du conseil d'administration de l'établissement public Campus Condorcet du 16 juillet 2026

Séance en présentiel

Vu le code de la recherche, notamment son article D. 345-6 ;

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Campus Condorcet, notamment son article 5 ;

Vu le projet de compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 juillet 2026 annexé à la présente décision ;

Le conseil d'administration, sur proposition du président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le compte-rendu n°38 de la séance du conseil d'administration du 16 juillet 2026 joint à la présente délibération est adopté.

Le président,
Pierre-Paul Zallo



<u>Décompte des voix</u>			
Nombre de membres constituant le conseil :	38	Nombre de voix pour :	30
Nombre de membres en exercice :	37	Nombre de voix contre :	
Nombre de membres présents ou représentés :	30	Nombre d'abstentions :	





Publicité et modalités de recours :

Affichage le	29/09/2026
Publication au registre des actes de l'établissement le	29/09/2026
Transmission au contrôle de légalité le	29/09/2026
Délibération certifiée exécutoire le	14/10/2026

Aux termes des articles R.421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.

Procès-verbal n°38 de la séance du Conseil d'administration du 16 juillet 2026

**Réuni en présentiel et en distanciel
De 10h05 à 11h29**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public Campus Condorcet s'est réuni le jeudi 16 juillet 2026 à 10h05 en présentiel et en distanciel, sous la présidence de Monsieur Pierre-Paul Zalio.

Membres du Conseil d'Administration présents :

Représentants des établissements membres

Fabrice BOUDJAABA, directeur du CNRS-SHS
François CLANCHÉ, directeur de l'Institut national des études démographiques
Antonin COHEN, président de la Fondation Maison des sciences de l'Homme
Michel HOCHMANN, président de l'École pratique des hautes études
Romain HURET, président de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales
Arnaud LAIMÉ, président de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
Christine NEAU-LEDUC, présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
Daniel MOUCHARD, président de l'Université de Sorbonne Nouvelle
Caroline ROLLAND-DIAMOND, présidente de l'Université Paris Nanterre

Représentants État

Christophe BRÉCHET, conseiller scientifique auprès de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Représentants collectivités territoriales

Geoffrey CARVALHINHO, conseiller régional, Région Île-de-France
Kévin HAVET, 1^{er} adjoint au maire du 18^e arrondissement, Ville de Paris
Guillaume LESCAUT, 8^e conseiller délégué territorial Plaine Commune en charge du projet Condorcet et du Patrimoine (*à partir de 10 heures 24*)
Maximilien MESNARD, conseiller municipal délégué à la vie étudiante et à l'Enseignement supérieur de la Ville d'Aubervilliers

Personnalités qualifiées

Maryline CRIVELLO, professeure des universités, VP CA d'Aix-Marseille Université
Gilles GATEAU, président du Haut-Conseil du dialogue social
Blandine SORBE, déléguée générale de la Cité internationale universitaire de Paris
Anne-Marie TURCAN, directrice de l'IR Biblissima
Pierre-Paul ZALIO, président par intérim de l'EPCC

Représentants des professeurs des universités et assimilés

Corinne VERCHER-CHAPTAL, professeure en sciences de gestion



Représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés

Noémie MERLEAU-PONTY, chargée de recherches au CNRS

Étienne LAMARCHE, maître de conférences à l'Université Paris Nanterre

Représentants des autres personnels exerçant leur fonction dans l'EPCC

Alexis POMMIER, chargé de coordination des événements culturels à l'Humathèque

Mariéva CHALVIN, Chargée de collections à l'Humathèque

Représentants des autres personnels exerçant leur fonction dans des établissements membres

Sébastien HAULE, ingénieur d'études CNRS, UMR 8504, Géographie-cités

Représentants des étudiants

Manon BERTRAND

Membres du Conseil d'Administration absents

Établissements membres

Jean-François BALAUDÉ, administrateur provisoire de l'École Nationale des Chartes

Nathalie CHARNAUX, présidente de l'Université Paris Sorbonne Nord

Représentants État

Johanna ETNER, cheffe de secteur sciences de l'homme et de la société à la Direction générale de la recherche et de l'innovation

Personnalités qualifiées

Hiligje van't LANT, secrétaire générale de l'International association of universities (IAU)

Bernard STIRN, président de section honoraire au Conseil d'État/Secrétaire perpétuel et Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques

Représentants des professeurs des universités et assimilés

Jonathan MARIE, professeur des universités à l'Université Sorbonne Nouvelle

Représentants des autres personnels exerçant leur fonction dans des établissements membres

Camille BOURDIEL, responsable de laboratoire, responsable d'unité de recherche au CNRS

Représentants des étudiants

Zinedine AMIANE

Nahia NAHON

Sirina BENKHELLAT

Autres participants



Rémi LATASTE, Directeur général de l'établissement public Campus Condorcet
Clément OURY, directeur général adjoint en charge de l'Humathèque de l'établissement public Campus Condorcet
Yohan BIHAN, Directeur de cabinet de l'établissement public Campus Condorcet
Danielle TARTAKOWSKY, Présidente du Conseil scientifique de l'EP Campus Condorcet
Hélène MONDER, Assistante de la présidence/direction générale de l'établissement public Campus Condorcet
Frédéric DE VAUGIRAUD, Contrôleur budgétaire régional
Clarisse BELLAMY, Contrôleuse de légalité au rectorat de Paris
Gilles Rouvaute, sténotypiste

Pierre-Paul ZALIO, président par intérim, ouvre la séance à 10 heures 05.

Il indique que cette séance élective, qui réunit pour la première fois le Conseil dans sa nouvelle composition, se tient exceptionnellement en présentiel et à distance, mais que le prochain, à la rentrée, se fera uniquement en présentiel.

Il se présente et propose un tour de table rapide de l'assemblée. Il précise que le nom de Bruno RICARD, chef du service interministériel des Archives de France, proposé parmi les huit personnalités qualifiées, n'a pas été retenu dans l'arrêté de constitution du Conseil, le Secrétariat général du Gouvernement ayant considéré sa fonction comme incompatible avec sa présence au sein du Conseil. Une nouvelle personnalité qualifiée devra donc être nommée.

Il fait état des procurations :

- Joanna ETNER a donné pouvoir à Christophe BRÉCHET,
- Nathalie CHARNAUX a donné pouvoir à Caroline ROLLAND-DIAMOND,
- Bernard STIRN a donné pouvoir à Pierre-Paul ZALIO,
- Jonathan MARIE a donné pouvoir à Corinne VERCHER-CHAPTAL,
- Camille BOURDIEL a donné pouvoir à Noémie MERLEAU-PONTY,
- Sirina BENKHELLAT a donné pouvoir à Arnaud LAIMÉ.

Il constate que le quorum de 18 sur 36 est atteint.

Étant candidat à la présidence du Conseil, il propose de confier la présidence au doyen de la séance présent en salle.

Pierre-Paul ZALIO confie la présidence de la séance à François CLANCHÉ.

1. Proposition de nomination au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace d'un de ses membres en qualité de président de l'établissement public Campus Condorcet.



François CLANCHÉ, président de séance, se présente. Il est attendu du Conseil qu'il propose un nouveau président, en vue d'une nomination par décret du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour quatre ans, en application des articles L 345-3 et D 345-10 du Code de la recherche. Il précise que tous les membres du Conseil peuvent se porter candidats à sa présidence. À la date de clôture des candidatures, le seul candidat était Pierre-Paul ZALIO, président de l'EPCC pendant quatre ans, puis président par intérim pendant quatre mois. Il sollicite les éventuelles candidatures additionnelles à la présidence de l'établissement.

En l'absence de candidature additionnelle, il retient la seule candidature de Pierre-Paul ZALIO, à qui il donne la parole afin qu'il présente le sens de sa candidature aux administrateurs, laquelle a également fait l'objet d'une lettre de motivation qui leur a été préalablement transmise.

Pierre-Paul ZALIO s'appuie sur son acte de candidature (annexé au procès-verbal), dont il fait en partie la lecture, pour rappeler le contexte de sa nomination à la présidence de l'établissement, en 2022.

(M. Guillaume LESCAUT rejoint la séance à 10 heures 24.)

Pierre-Paul ZALIO poursuit sa présentation par un bilan de sa présidence, un aperçu du contexte du mandat à venir, sous les mots-clés de « partage », « synergie » et « rayonnement », qu'il développe, avec également la poursuite du projet immobilier du Campus. Il évoque son intention de discuter avec le ministère, à la rentrée, pour définir les conditions de mise en œuvre de cette feuille de route qui devra conduire à ajuster le contrat pluriannuel en cours, avec les moyens complémentaires qui seront nécessaires. Il affirme continuer à s'inscrire dans une méthode de travail marquée par la collégialité et la confiance entre les membres, au sein des diverses instances.

François CLANCHÉ, président de séance, le remercie de ce bilan, de ces perspectives et de ces annonces, dans un contexte général peu favorable, dans lequel l'EPCC et les établissements doivent jouer leur rôle de la façon la plus efficace et la plus pertinente possible. Il sollicite les questions, demandes d'explicitation et remarques de l'assemblée.

Mariéva CHALVIN constate des décalages entre de grandes ambitions en matière de politique culturelle et de rayonnement et les moyens, notamment humains, disponibles pour les mettre en œuvre. Elle souhaite donc savoir comment Pierre-Paul ZALIO compte mettre en adéquation les ambitions du Campus et les moyens, entre l'obtention de nouveaux moyens du ministère et révision à la baisse de certains objectifs, afin de protéger la santé physique et mentale des agents.

Pierre-Paul ZALIO a pour priorité que les personnels travaillent dans les meilleures



conditions possibles et que celles-ci soient favorables à leur épanouissement personnel. Il mène un dialogue actif avec le ministère pour que non seulement l'EPCC, mais la collectivité des membres, obtiennent plus de moyens de l'État, dans un dialogue sur les objectifs assignés à l'établissement et sur ses moyens budgétaires. Il pense que ce dialogue budgétaire pourra être favorable si le Campus Condorcet et ses membres démontrent leurs capacités à structurer ensemble des projets et à renforcer le développement des synergies scientifiques et administratives. La politique culturelle du Campus, par exemple, recouvrant à la fois la politique de diffusion documentaire d'une bibliothèque, des expositions sur des projets de recherche ou encore l'organisation du Festival, est actuellement en souffrance et suppose sans doute de revoir son périmètre. Il se félicite toutefois de la qualité des actions menées, avec l'exemple de l'exposition actuelle sur l'archéologie gallo-romaine, ouverte au public scolaire. Il précise cependant que les 11 établissements doivent pouvoir mettre davantage en commun leurs actions, en développant des services partagés, notamment sur la politique culturelle sur le Campus. Plus généralement, la cohérence entre les moyens humains et les projets doit toujours être vérifiée, si une charge de travail trop importante est constatée, au-delà des vacances conjoncturelles (comme l'absence de deux agents pour l'action culturelle), les objectifs devront être révisés et nos actions priorisées au plus près des moyens dont nous disposons. Le Conseil d'administration est l'instance pour discuter la cohérence entre la stratégie de l'établissement, les moyens alloués pour son exécution et la hiérarchisation des projets proposés.

Corinne VERCHER-CHAPTAL précise prendre la parole au nom de la liste « pour un Campus vert et ouvert », à laquelle elle appartient. Le précédent mandat a largement été dédié à l'extension bâtiminaire en cours de finalisation, c'est-à-dire le projet d'intégration complète de l'EHESS et d'accueil de la FMSH sur Aubervilliers, ce qui la réjouit pour la dynamique et le rayonnement scientifique du Campus. Les revendications de la liste concernent spécifiquement le projet architectural retenu, qui prévoit la construction d'un bâtiment sur une parcelle aujourd'hui en pleine terre, utilisée comme un parc par les résidents du Campus et les riverains d'Aubervilliers, territoire au passé industriel, à la densité de population très forte et carencé en espaces verts, alors que des bâtiments de bureaux proches sont vacants. Elle invite le Campus, appelé à être de premier plan sur le plan national et international, à ne pas penser sa logique bâtiminaire sans envisager les enjeux majeurs des inégalités environnementales mises au jour par les SHS, et à identifier, grâce à la médiation coopérative et commune, les usages les plus à même d'inscrire les contraintes de fonctionnement d'un Campus dans des finalités de protection des écosystèmes et des habitants, en rapprochant Nature, Culture et Social.

La liste, qui gardera son attitude constructive et continuera à être force de proposition, souhaite savoir comment l'établissement compte recevoir ses propositions et demandes, qui sont inchangées, car les aménagements marginaux apportés au projet ne répondent pas aux



exigences du temps présent. N'ayant pas eu de réponse à son courrier du 27 juin à l'établissement demandant pourquoi les grilles étaient fermées et empêchaient l'accès des riverains, elle souhaite savoir si le candidat s'engage à utiliser la coopération et la réflexion communes aux établissements pour penser des mutualisations des services qui permettent de réduire la construction de nouveaux bâtiments et de s'inscrire dans les enjeux de transition écologique, pour faire un Campus ouvert qui donne le droit de circuler librement aux résidents et habitants.

Noémie MERLEAU-PONTY souscrit à ces propos et y ajoute une question très concrète : serait-il possible de laisser le jardin ouvert, la nuit, les dimanches et jours fériés, pendant l'été, alors que la canicule frappe le territoire, comme le sont la plupart des jardins d'Île-de-France ?

François CLANCHÉ rappelle que la discussion porte sur le mandat des quatre années à venir et pas sur la gestion quotidienne du Campus.

Noémie MERLEAU-PONTY estime que le point en fait partie.

Pierre-Paul ZALIO n'est pas surpris par ces questions, comme le manifeste son acte de candidature, ces préoccupations se faisant entendre depuis 2021. Le projet est passé d'un campus urbain à un campus végétalisé et ouvert. Il estime, au regard des autres campus d'Île-de-France, que celui de Condorcet est ouvert et salue à cet égard les efforts pour concilier les attentes de l'Etat en matière de sécurité publique et d'ouverture du Campus. Il rappelle avoir lui-même décidé de retirer certains dispositifs de sécurité imposés par la Préfecture (barbelé qui renforçait la barrière végétale, barrières anti-rodéo urbain) et avoir convaincu l'Etat de la nécessité de végétaliser davantage le Campus pour rompre avec le modèle originel trop bétonné. Pour s'ouvrir plus fortement à la Ville, il est convaincu que le Campus doit inclure le plus possible de véritables espaces publics ouverts aux riverains, notamment la partie sud du Cours des Humanités, lesquels devront être les plus indépendants des contraintes de fonctionnement du Campus. L'ouverture élargie des espaces verts implique de bien définir les usages, les obligations et responsabilités qui en découlent en matière de sécurité publique. Le dialogue avec les riverains, les collectivités locales et la Préfecture permettra de répondre à cette attente. L'ouverture de ces espaces lui paraît ainsi la piste à privilégier dès lors qu'elle satisfait aux exigences de sécurité. Par ailleurs, l'Îlot 4, actuellement très exposé au soleil n'est pas utilisé par les habitants comme un lieu permettant aujourd'hui de se rafraîchir, comme le montre la cartographie des îlots de chaleur réalisée par le Campus (à la disposition des participants qui le demanderait). Le programme de végétalisation du cours des Humanités permettra de faire descendre la température de ces îlots de chaleur de plus de 4 °C et pourrait être complété par des aménagements spécifiques visant à améliorer le confort thermique sur le campus.

Le Campus accueille des activités universitaires, des locaux étudiants, de la restauration étudiante, des amphithéâtres et des salles de cours. A propos du réemploi de bâtiments



tertiaires existants, il rappelle que le point a déjà été étudié et les bâtiments souvent évoqués ne répondaient pas aux besoins universitaires. Le bâtiment PULSE, par exemple, n'était pas du tout pas adapté aux besoins : trop grand, absence d'amphithéâtre et entièrement en *open space* (les espaces ne pouvant pas être cloisonnés sans mettre en jour indirect une grande partie des postes de travail des agents), et pas ERP, ce qui est incompatible avec les besoins d'établissements recevant des étudiants. La réponse à l'attente, légitime, des promoteurs d'un Campus vert et ouvert ne passe pas par l'arrêt des opérations immobilières, mais par le développement d'une approche immobilière compatible avec l'ouverture du Campus et la végétalisation de davantage d'espaces. Et cet espace partagé ne peut sincèrement être ouvert au territoire que si son ouverture ne dépend pas des contraintes universitaires. Il doit donc être conçu pour être tourné vers les territoires, comme nous le proposons avec la maîtrise d'œuvre pour le bâtiment de l'EHESS et de la FMSH, qui, par sa promotion de l'écoconception et du réemploi, par sa défense d'une « architecture processus » et son ouverture de permanences architecturales à tous les usagers, est une réponse aux attentes.

Il insiste enfin sur le fait d'avoir obtenu qu'à horizon 2030, le Campus sera végétalisé sur plus de 50 % de sa surface foncière au lieu d'être, comme prévu dans la programmation initiale, entièrement construit, ce qui est particulièrement remarquable pour des parcelles constructibles proches d'une station de métro et marque la volonté de bâtir un Campus vert et ouvert sur la Ville, dans des conditions qui devront être discutées avec l'ensemble des acteurs impliqués. Il assure que, dans ces conditions, un Campus « vert et ouvert » est possible. C'est le sens de la proposition qu'il a faite en juin dernier à l'occasion d'une réunion de concertation de créer sur les îlots 4 et 5, dans le cadre de l'opération de construction du bâtiment FMSH/EHESS, un vaste jardin public ouvert sur la ville et dont l'aménagement et les conditions d'accès devront être discutés dans les semaines à venir avec l'ensemble des parties prenantes.

Alexis POMMIER précise que les inquiétudes exprimées sur les moyens ne concernent pas seulement les projets à venir, mais ceux qui sont déjà mis en œuvre. Il constate des lacunes dans l'ensemble des services proposés aux résidents du Campus : dégradation d'espaces, services d'acquisition d'ouvrages de l'Humathèque, etc. Il craint que les recrutements se fassent prioritairement sur les projets à venir et donc au détriment des services déjà proposés, qui connaissent ces lacunes.

Pierre-Paul ZALIO entend parfaitement le message adressé qui recoupe sa préoccupation des conditions de travail au sein de l'établissement. Il indique avoir demandé au directeur général de dresser la liste des chantiers en cours, des priorités et des moyens, afin que le futur président puisse prioriser et demander des moyens au ministère. Il est convaincu que le Campus sera crédible s'il accomplit cette démarche avec l'appui marqué des établissements membres. Si l'établissement n'a pas les moyens de ses missions, il devra évidemment, à regret, hiérarchiser plus fortement les priorités et abandonner des projets. S'il



devait être reconduit pour un second mandat, il présentera au conseil d'administration, au moment de l'élaboration du budget initial 2027, une feuille de route opérationnelle permettant de distinguer les priorités d'action, le calendrier de mise en œuvre et, le cas échéant, ce qui doit être remis à plus tard ou abandonné. Quant à ce qui est ici dénoncé comme une surcharge actuelle, cela devra relever d'une analyse fine par la direction générale de l'établissement sur les objectifs opérationnels visés, en lien avec le cadre des instances représentatives du personnel. Il constate que tous les établissements publics de l'ESR essaient de porter leurs missions le plus loin possible, avec des contraintes budgétaires sans précédent et sans doute pas vouées à s'améliorer.

Arnaud LAIMÉ remercie Pierre-Paul ZALIO de sa présentation, de l'animation de l'institution complexe et inédite en France qu'est Condorcet, pendant les années récentes, et de son engagement dans une vision, qui est le fruit d'une élaboration partagée entre les membres du Campus. L'engagement quotidien de Pierre-Paul ZALIO l'a amené à la fois à gérer les aspects les plus concrets et immédiats et à poser le rôle des SHS dans la société, ses apports et les enjeux qui pèsent sur elles. Il le remercie aussi pour l'élaboration d'une vision partagée du Campus, autour d'une politique de formation scientifique partagée, sa lettre de candidature proposant entre autres un label « Condorcet », au cœur des trois mots-clés « synergie », « partage » et « rayonnement ». Il souhaite plus de précisions sur ce que serait ce label, ce qu'il signifierait, en termes de visibilité et de soutenabilité et sur la manière dont le Campus pourrait, par son intervention, dans les années à venir, jouer un rôle majeur dans la société.

Pierre-Paul ZALIO précise avoir écrit cette phrase en profitant de l'espace de liberté qu'offre l'écriture d'un projet de candidature. Les logiques de coopérations, d'alliances et de regroupements et d'affinités dans les établissements de SHS en Île-de-France sont multiples. Beaucoup résultent de l'intrication de l'activité de recherche au travers les unités mixtes du CNRS ou de collaborations qui existent déjà entre les établissements. Les établissements n'ont pas seulement leur vie propre, mais déjà tout un actif collectif à valoriser à l'échelle de Condorcet, notamment dans les discussions avec le ministère. Cet espace de coopération comprend aussi des expertises scientifiques fortement partagées ou fortement singulières, avec de nombreuses potentialités de collaborations en formation. La coexistence d'étudiants en masters et en doctorat, avec un environnement de recherche présent dans le quotidien de formation : le Campus possède tous les ingrédients (laboratoires de recherche, étudiants en master, en particulier de recherche, etc.), pour favoriser la construction, sur des expertises communes, de quelques parcours de masters-doctorats-recherche menés conjointement par les établissements. La « labellisation » de Condorcet ne vise donc qu'à mettre les collaborations en lumière et à les valoriser. Pour appuyer cette dynamique, le projet de cartographie scientifique permettra d'identifier les points de convergence possible, mais, évidemment, le reste appartient aux établissements. Le Campus n'est que facilitateur, un tiers de confiance, un ensemblier, pour approfondir les coopérations scientifiques entre les



membres.

Christine NEAU-LEDUC suppose que les universités ne sont pas pour autant appelées à devenir les collèges universitaires du Campus.

Pierre-Paul ZALIO répond que l'idée est d'encourager les établissements, lorsque cela est pertinent, à mettre davantage de collaborations de formation en visibilité et en activité.

François CLANCHÉ, président de séance, remercie Pierre-Paul ZALIO de ses réponses précises et détaillées. Il propose de procéder au vote, qui peut se faire à main levée ou à bulletins secrets, si un participant le demande. Il souhaite savoir si tel est le cas. En absence de demande en ce sens, il propose de passer au vote.

La résolution proposant Pierre-Paul ZALIO à la présidence de l'EPCC est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 21 voix POUR et 11 ABSTENTIONS.

(Applaudissements.)

(Pierre-Paul ZALIO reprend la présidence de séance.)

Pierre-Paul ZALIO, président par intérim, remercie le Conseil d'administration de sa confiance. Il fait le vœu de construire un terrain de convictions partagées.

Il annonce que le prochain Conseil d'administration se tiendra le 29 septembre 2026 à 9 heures 30, avec notamment, à l'ordre du jour, l'examen du projet de budget rectificatif 2026 et celui de la feuille de route de l'établissement. Il invite les administrateurs qui voudraient échanger avec lui à prendre son contact.

Il lève la séance à 11 heures 29.